

ARRETE

Arrêté du 29 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2010 portant création de la spécialité « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

NOR: SPOF1200107A
Version consolidée au 15 janvier 2012

Le ministre des sports,
Vu l'arrêté du 8 novembre 2010 portant création de la spécialité « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
Vu l'avis de la commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation en date du 15 décembre 2011 ;
Sur proposition du directeur des sports,
Arrête :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- Arrêté du 8 novembre 2010

[Art. Annexe III](#)

Le modèle de certificat médical figurant à l'annexe III "Exigences préalables à l'entrée en formation" de l'arrêté du 8 novembre 2010 susvisé est remplacé par le modèle figurant en annexe du présent arrêté.
NOTA:

Les annexes au présent arrêté sont tenues à disposition du public sur le site internet relevant du ministre chargé des sports (<http://www.sports.gouv.fr>) ainsi qu'au Bulletin officiel de la jeunesse et des sports.

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

▶ Modifie Arrêté du 8 novembre 2010 - art. Annexe V (V)

Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

▶ Modifie Arrêté du 8 novembre 2010 - art. Annexe V (V)

Article 4

Le tableau intitulé « Tableau de synthèse des dispenses et équivalences » figurant à l'annexe V « Dispenses et équivalences » de l'arrêté du 8 novembre 2010 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

▶ **Annexe**

A modifié les dispositions suivantes :

▶ Modifie Arrêté du 8 novembre 2010 - art. Annexe V (V)